4e ANNÉE, N° 195. — VENDREDI, 19 OCTOBRE 1849.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal, *A Galata.*

Dans les Villes du Littoral, l'Agence des Paquebots français.

A Malte, chez *M. G. Muir*, libraire.

A Marseille, chez *Mme veuve Camoin et Cie.*

A Londres, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Constantinople ..... un an, 8 colonat
" 6 mois, 4 "
Provinces et Etranger un an, 9 "
" 6 mois, 5 "

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 5 piastres du G.-
Le Journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.
Les abonnements datent du 1er et du 4

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 19 Octobre.

Nous avons dit, dans notre précédente feuille, qu'un crime épouvantable avait été commis, le 13 de ce mois, sur la personne de M. Loschi, en plein jour, en pleine rue, dans un quartier très fréquenté.

M. Loschi, d'un maintien paisible, a été assailli par un Croate, qui l'a étendu par terre et sans connaissance d'un coup de bâton noueux appliqué sur la tête à tour de bras.

Le Croate, indépendamment de l'espèce de massue dont il a assommé M. Loschi, était armé d'un pistolet chargé et d'un poignard. La mort aurait été sans doute trop prompte s'il eût achevé sa victime avec l'une de ces deux armes. Tenant sous ses pieds M. Loschi sans mouvement, le misérable, comme s'il eût eu affaire à une bête fauve, a mieux aimé lui fracasser la tête avec son gourdin, lui rompre les extrémités des membres, toujours avec son gourdin, et lui écraser la partie supérieure du corps, en dansant sur sa poitrine avec les talons.

Et cela, nous le répétons, en plein jour, en pleine rue, dans un quartier très fréquenté!

Dans de telles circonstances, on ne vit jamais si grande horreur: c'est la rage dans l'assassinat, une rage froide et calculée.

Ce cannibale avait sans doute assez frappé pour croire qu'il en avait fini avec la vie de la victime, et cependant il continuait à la pétrir de ses pieds et de sa massue, et il aurait continué encore si des femmes turques n'eussent appelé au secours et entrepris une lutte avec l'assassin pour l'arracher de dessus sa proie.

On sait que tandis que des cavass poursuivaient ce misérable et le blessaient grièvement avec leurs sabres en se défendant contre les armes qu'il portait, le malheureux M. Loschi, n'ayant plus forme humaine ni souffle pour ainsi dire, fut transporté dans une maison voisine, où il est resté jusqu'à son dernier soupir, souffrant toutes les douleurs physiques, quand le délire cessait de l'étreindre. Certes les soins les plus empressés, les plus assidus, les plus habiles, ne lui ont pas manqué: son médecin, sa femme, ses nombreux amis n'ont pas quitté un instant le chevet de son lit; mais dans l'état de mutilation où il était, un miracle seul pouvait le sauver. Il a eu néanmoins le temps de remplir ses devoirs de chrétien: la mort l'a trouvé prêt. Il a succombé avant-hier, vers deux heures et demi, aux souffrances de la plus horrible agonie, et ses obsèques ont eu lieu le lendemain au milieu d'un immense concours de monde.

Oublions un instant le malheureux M. Loschi, et sa femme et ses cinq jeunes enfans, non moins malheureux que lui. Il était leur unique appui, et en mourant, il les a laissés sans fortune. Oublions ces poignantes tristesses, et pensons à la justice des hommes. Nous pouvons en parler sans manquer à aucun des principes judiciaires, qui veulent, presque toujours, qu'aucune influence extérieure ne trouble la conscience des juges instructeurs. Mais il y a des exceptions, et l'assassinat de M. Loschi y rentre complétement. Le crime est flagrant avec toutes ses atroces circonstances: le Croate l'a commis au grand jour, sans nul souci des gens qui le voyaient commettre sans pouvoir l'empêcher.

Le coupable est arrêté; il a avoué, dit-on, avoir reçu 500 piastres d'un de ses compatriotes pour tuer M. Loschi. Sur les renseignemens donnés par lui, on est, dit-on encore, sur les traces de ce compatriote. Espérons que la police parviendra à s'en emparer; mais n'y aura-t-il pas d'autres arrestations? Car il se dit également que celui qui a donné les 500 piastres, en avait reçu lui-même trois mille. S'il y a d'autres coupables, la justice saura les découvrir. Il est certain que M. Loschi n'avait jamais eu de relation avec ces deux Croates.

On comprend aisément qu'à la nouvelle de l'assassinat de M. Loschi et de l'audace inouïe avec laquelle il a été consommé, l'émotion la plus vive et la plus inquiète se soit emparée de nous tous, surtout lorsqu'on songe qu'il peut suffire d'un peu d'or donné à des misérables par des mains avilies par quelque lâche passion, pour que l'existence des gens paisibles soit en danger au grand jour et au milieu de leurs concitoyens. Et qui de nous peut être bien sûr de n'avoir pas un ennemi pervers? Et si les ennemis de M. Loschi ont trouvé des *bravi* d'une nouvelle espèce, puisqu'ils se servent d'une massue à la face du soleil et des hommes, au lieu d'un stylet dans l'ombre, sommes-nous bien certains que l'ennemi pervers que nous pouvons avoir, ne trouvera pas lui aussi contre nous de pareils monstres?

Nous sommes dans une ville, nous nous trompons, dans un quartier, celui de Péra, où de tels faits, moins l'atrocité des circonstances, ne sont pas rares. Ces mœurs criminelles s'y sont implantées avec la lie des autres états, qui y trouve plus qu'ailleurs l'impunité de ses forfaits et s'y condense de plus en plus. Il ne faut point en accuser l'autorité locale: sa police et sa justice n'ont pas la liberté d'action nécessaire dans la presque totalité des cas. On n'ignore pas que les voleurs, les faussaires, les incendiaires et les assassins sont nombreux à Constantinople, et qu'ils appartiennent aux nationalités étrangères. Si les crimes sont commis d'étranger à étranger, la police du pays (il n'en est pas de meilleure) saisit bien les coupables quand elle veut, et elle les saisirait toujours, si elle ne savait qu'elle ne les prend que pour les rendre aussitôt: ils sont presque tous réclamés par les légations dont ils dépendent. Ainsi le décident les capitulations; et de la sorte, la justice à l'endroit de ces gens, ne saurait être que dénonnairement aveugle. Les chancelleries étrangères sont autorisées à juger sur les lieux certains délits; mais pour les crimes, elle s'abstiennent de par la loi de leur pays. Elles mettent les prévenus à bord de quelque navire qui les transporte au ressort de la métropole qui est assigné aux affaires du Levant, et là on instruit les procès comme on peut, c'est-à-dire qu'on y juge sur procès-verbal, mais sans témoignage oral. Supposons qu'avec d'aussi faibles élémens, on se croie fondé à condamner en matière criminelle, et que les arrêts proportionnent, par hasard, les peines aux forfaits, il y aura des individus punis, mais *incognito*, sans bruit, sans aucune des conditions que le législateur et la société ont en vue. On ne punit pas un malfaiteur pour le plaisir de le punir; c'est (tout en donnant satisfaction à la société) pour le corriger lorsqu'il n'encourt pas le dernier supplice, et s'il en est possible, de même que dans tous les cas, c'est aussi pour qu'il serve d'exemple à ceux qui seraient tentés de faillir. Donc, afin que tout châtiment imprimât ici une terreur salutaire aux âmes perverses, il faudrait nécessairement qu'il eût lieu sur l'endroit même où le crime a été commis. Alors, nous en sommes pleinement convaincus, les procès s'instruisant et se jugeant là où la société a été outragée, et la punition y suivant de près le forfait, le nombre des malfaiteurs y diminuerait sensiblement ainsi que leur audace. Qui sait si, parmi eux, il n'y en a pas, en ne voyant jamais l'application des peines, qui pensent que les crimes commis dans ce pays, sont punis dans leur patrie très légèrement ou même qu'ils ne le sont pas. Il est certain que des étrangers, notoirement connus pour avoir commis deux ou trois assassinats, ont pu, tant qu'ils ont voulu, se promener dans les rues de Constantinople et de Smyrne, sans y être inquiétés par personne. Si la justice est le premier besoin des sociétés, l'impunité est la serre-chaude des crimes. Par quel moyen pourrait-on changer ce triste état de chose? Il est des situations qui ne trouvent de remède que dans l'excès du mal. Si nous ne sommes pas encore arrivés à cet excès, ce qui est fort douteux, attendons-le, sauf à nous prémunir de notre mieux contre les *bravi* qui assomment et poignardent, et contre les autres espèces de scélérats. D'ici là, on verra s'il n'y a rien à changer aux capitulations, dans l'intérêt de notre vie, de nos familles et de notre propriété.

A quelque chose malheur est bon. Certes, l'assassinat dont M. Loschi a été la triste victime et qui, de tant de manières, atteint si douloureusement son intéressante famille, est un grand malheur; il est irréparable, mais nous espérons qu'il en sortira une leçon qui portera ses fruits.

M. Loschi était protégé ottoman. Il est dit par les capitulations que lorsqu'un crime est commis par un étranger sur un sujet de la Porte, le coupable est jugé et puni par les lois du pays. Les légations n'ont d'autre droit que d'assister aux procès dans la personne d'un de leurs drogmans pour s'assurer que tout s'y passe selon la légalité. L'usage, et non les capitulations, établit que les légations peuvent réclamer les prévenus, à la condition qu'elles garantiront la présence de ces derniers aux procès; pour les grands crimes, il est très rare qu'elles usent de cette faculté.

Le procès s'instruira donc ici et sera jugé par les lois du pays. Par le récit que nous avons fait de la perpétration du crime, on a vu que l'assassinat de M. Loschi n'est pas un assassinat ordinaire. Il effraye par lui-même aussi bien que par ses circonstances. Si ce crime, qui a été consommé avec tant de sauvagerie, est un crime payé, il importe à la vindicte publique, non moins qu'à la sécurité des honnêtes gens, de savoir par qui il a été payé. On peut s'en rapporter au zèle de la justice du pays; elle comprend le haut intérêt qui est en cause, et elle ne négligera rien pour arriver à la complète connaissance de la vérité. Le coupable arrêté a fait, dit-on, des révélations; Dieu veuille que par elles on parvienne à tout savoir. L'instruction du procès sera entière par cela même qu'elle se fera sur les lieux. La lumière qui peut éclairer tous les faits du crime en question, ne jaillira-t-elle pas éclatante d'un des élémens que la justice va recueillir? La société le désire, parce qu'elle veut être rassurée; elle désire aussi qu'un grand exemple soit donné, afin que les *bravi* sachent bien que toutes les fois qu'ils auront affaire aux lois du pays, la peine du talion leur sera appliquée sans que rien, soit dans la cause, soit hors de la cause, puisse les y soustraire. Et l'on aura lieu de s'assurer alors, que la justice qui punit là où le crime est commis, est seule efficace, parce qu'elle est la justice des nations civilisées, celle qui a pour sanction l'expérience de tous les états policés, et l'appui des philosophes et des hommes d'état. Toute punition qui n'a pas un double effet, la répression à l'égard des crimes commis, et la prévention à l'égard de ceux que l'on pourrait commettre, ne remplit qu'à moitié son but, et, par conséquent, est imparfaite; elle est d'autant plus imparfaite, que la Société, si elle était mise en demeure de choisir, dirait qu'elle a plus d'intérêt à la prévention qu'à la répression. Celle-ci ne rend pas la vie à une homme tué; elle en tue un autre, ce qui ne sert à rien si l'expiation se fait autre part que sur le théâtre du crime: elle est sans enseignement; la prévention, au contraire, empêche qu'on perde la vie par un crime, ce qui vaut beaucoup mieux; avec elle on n'a ni société à venger, ni criminel à punir. Donc, et conformément à la sagesse de tous les états du monde, la loi qui prévient est cent fois préférable à celle qui réprime. Tous les monumens de jurisprudence le constatent; il n'y a que les capitulations qui décident autrement.

Sous le titre de: *La douane de Syrie*, un de nos correspondans nous adresse les réflexions suivantes:

« Au moment où un nouveau tarif de commerce existe (si S. Porte et les puissances européennes est sur le point de se conclure, ayant pour but de modifier le système des douanes de l'Empire Ottoman, il est à propos de mettre sous les yeux du gouvernement quelques observations sur la douane de la Syrie. Il existe des abus qui, sans profiter le moins du monde au gouvernement, rendent l'administration des douanes importune, sinon vexatoire.

» Et d'abord, pourquoi le mode de perception de la douane serait-il, en Syrie, différent de celui des autres parties de l'Empire? Partout ailleurs les marchandises importées paient à l'entrée 3 o/o et à la vente 2 o/o. L'acquit de ce dernier droit est constaté par le timbre de la douane. Il en résulte qu'une marchandise timbrée n'est sujette à aucune contribution et peut circuler librement dans tout l'empire; ce mode est très simple et a de plus l'avantage de couper court à tout abus.

» En Syrie, au contraire, la marchandise ne paie que le 3 o/o, droit d'entrée qui est acquitté à Beyrouth, et le 2 o/o n'est payé que tout autant que la marchandise est expédiée dans l'intérieur ou plutôt au moment où elle passe les portes de la ville; comme la ville de Beyrouth jouit dans ce rapport d'un privilège, il en résulte une foule d'abus qu'il sera impossible de prévenir tant qu'on ne changera pas le mode de perception des droits de douane: ainsi une personne, quelle qu'elle soit, payant un négociant, habitant la campagne, achète en ville une pièce d'étoffe quelconque; elle doit s'attendre à être arrêtée aux portes de la ville pour acquitter le droit, sur cette pièce, et le plus souvent, ce droit au lieu d'être de 2 o/o, atteint le chiffre de 5 ou 6 o/o, soit parce que la personne ignore ce qu'on est en droit d'exiger d'elle, soit qu'elle craigne de faire des réclamations: et ce dernier cas a surtout lieu avec les

---

FEUILLETON.

THÉATRE ITALIEN-NAOUM.

NOUVELLE SAISON.

Novembre approche avec son humide cortège de matinées sans aurore, de journées ternes et pluvieuses, de nuits sans transparence; il approche à grands pas et chasse devant lui, comme au soir le berger fait rentrer au bercail ses brebis vagabondes, toutes ces belles fugitives que l'été avait dispersées sur le bord de la mer, loin de l'air rare et étouffant de Péra. Aussi plus de promenades, de causeries, plus de *moytap*, pendant les soirées silencieuses, au Maggyar, sur les falaises escarpées des îles des Princes: plus de groupes rieurs s'égarant sur le vert tapis de Buyukdéré, à l'ombre de ses vieux platanes; plus de musique, plus de chants sur les quais murmurans de Thérapia: voici novembre; et si le ciel jette par instant un rayon de beau temps, un éclair de chaleur dans un ciel encore bleu, ce n'est plus que le dernier jet de la lampe mourante, le dernier sourire de l'agonie, l'adieu suprême de la nature frémissant à la pensée des longues nuits qui vont l'envelopper dans leur neigeux manteau. Nous hésiterons vraiment à prendre sur nous d'annoncer ce retour des frimas, ce renoncement forcé de tous les plaisirs printaniers, si, par compensation, nous n'étions porteur d'une excellente nouvelle qui diplomata ces fronts mangeux et fera oublier Thérapia, Buyukdéré et jusqu'aux îles des Princes de joyeuse mémoire. Le théâtre italien, l'espoir de l'hiver, la ressource contre les soirées dégoutdissantes, rouvre à la fin du mois qui s'achève. Il rouvre plus frais, plus riant, plus coquet que jamais; il rouvre ses belles loges rouges, ses stalles.... un peu dures (ce n'est pas sa faute); il secoue à l'air son rideau froisé; il s'allume son lustre, ce lustre dont les vicissitudes fourniraient matière à trois volumes d'aventures attendrissantes et attachantes; il déploie les cahiers de musique jaunis par un repos de six mois; il accorde ses instrumens revus et corrigés; ils n'allons pas si vite et racontons un peu tout ce qu'il a fait dans la longue inaction où l'a plongé la saison des beaux jours, ce bon théâtre, arène de tant de rivalités, champ de bataille de tant de luttes et de triomphes; racontons avec toute l'impartialité qui caractérise le critique pénétré du sentiment de ses devoirs; mais fesons *a primo* un retour sur le passé; examinons rétrospectivement la situation de ce théâtre, objet de notre sollicitude; qu'était-il alors et qu'est-il aujourd'hui?

1° Il y a six mois, le théâtre comptait dans son répertoire huit pièces, dont une absente, représentées successivement avec plus ou moins de succès (celui de la huitième ne fut jamais contesté); mais plusieurs de ces opéras, par des raisons particulières à l'administration, restèrent fort longtemps sur l'affiche, au grand mécontentement du public, parfaitement fondé à se plaindre d'un tel abus de sa patience.

2° Le théâtre possédait un orchestre d'une quarantaine de musiciens placés sous la direction de M. Moriani; par des raisons toujours particulières à l'administration, M. Moriani a déposé l'archet du commandement; l'orchestre, privé de son pasteur, s'est dispersé, Dieu sait où et peu importe. Quelques-unes de ces brebis ont été rattrapées dans leur fuite et formaient un noyau que la troupe venue d'Italie a grossie, au point d'en faire une totalité respectable et considérablement améliorée. Le cuivre, ce cuivre qui déchirait avec une si impitoyable ardeur le tympan du dilettante délicat, a été transformé, grâces en soient rendues à Dieu! L'orchestre s'est enrichi également d'une flûte, d'un premier et second violons, d'un violoncelle, tous talents de premier ordre.

3° Le théâtre avait fourni sujet à une foule de rivalités qui de la scène étaient descendues au parterre, avaient monté dans les loges, grimpé au paradis et divisaient la salle entière en plusieurs camps fort menaçans.

4° Le théâtre offrait, sous le rapport du lustre, de la fumée et des émanations chandelaines, une foule d'incommodités qui appelaient une vigilance réparatrice.

Passons à cette nouvelle saison. La direction promet d'une manière *formelle* six pièces; nous osons croire qu'elle comprendra son intérêt et ne fera point languir un public fort peu patient. Ces opéras: *Giovanna d'Arco, Corrado d'Altamura, Don Pasquale, Norma, I Due Foscari, I Due Figari*, sont, nous n'en doutons pas, appelés à de plus ou moins grands succès, pour peu qu'il soient bien chantés et bien exécutés. Quant à l'exécution, l'orchestre, ainsi recomposé, nous en donne de suffisantes garanties. Nous parlions de rivalités, des querelles, de l'esprit de parti dont les résultats ont souvent été déplorables, l'année dernière; espérons que les quelques fauteurs de ces désordres auront compris le mauvais rôle que la camaraderie leur fesait jouer, et ne troubleront plus nos représentations si paisibles. Hélas! cependant, fait-il le dire, au risque d'effrayer nos belles habituées des loges, il est venu jusqu'à nous comme une lointaine rumeur grosse de menaces; des complots se trament à l'ombre de la sécurité publique; l'esprit conspirateur ourdit ses trames dans les ténèbres et, sérieusement parlant, nous promet une multitude de scènes désagréables qu'il serait temps de supprimer comme intermèdes inutiles.

Nous abordons maintenant une partie bien délicate à traiter, par le peu d'importance qu'elle présente au premier abord; et cependant si l'on remontait toujours aux causes, il se trouverait que c'est dans le fait même dont nous allons entretenir le lecteur qu'il faut chercher en grande partie la raison du succès ou de l'insuccès. Nous parlons de l'organisation matérielle d'une salle; que le lustre fasse économie de lumière et ne verse qu'une clarté blafarde sur des loges enfoncées, sur des stalles étroites; qu'une poutre, mal agencée, gêne sur ses gonds pendant le morceau de choix, la cavatine aimée de l'opéra en vogue; qu'une fumée acre et épaisse rongisse de beaux yeux, noircisse les lorgnettes et enroue le larynx de la prima donna; qu'une émanation qu'il serait difficile d'attribuer à la rose ou à l'œillet, saisisse le spectateur à la gorge et provoque en lui une toux intempestive; voilà un opéra, nous disons un chef-d'œuvre, qui ne pourra qu'à force de génie et par une parfaite exécution lutter avec ces désagrémens qui indisposent le public, agacent ses fibres irritables, soulèvent son humeur chagrine et le portent, par un malaise dont il ne se rend pas lui-même bien compte, à l'injustice, au désir de passer sur une victime quelconque ce besoin de gronderie, cet agacement général.

L'administration a parfaitement compris cette question et nous pouvons annoncer les notables réparations dont la salle s'est embellie. Le lustre, ce beau lustre, si scintillant, si étonnant, qui, comme le cheval de Roland, n'avait qu'un défaut, un seul, celui de ne pas éclairer, s'étant un jour, par une maladresse insigne, laissé choir sur un parterre heureusement vide, s'émiette et passa fort malade entre les mains d'un orthopédiste habile qui, si fit fort, le présomptueux, de le rendre à la santé et à la lumière.... A la lumière surtout! L'enfant d'Israël (et pourquoi ne le nommerions-nous pas? N'a-t-il pas bien mérité du public?) Haïm Nissim tint sa promesse qu'on aurait pu taxer de présomption, vu l'état précaire du malade, et tira de cet entassement de morceaux de cristal et de chaînons brisés, un lustre, mais un vrai lustre, non seulement brillant et scintillant, mais encore éclairant.... dit-on. Le fait est d'autant plus méritoire que l'ouvrier a travaillé sans dessin; et cependant le dessin de ce lustre se trouvait à Péra entre des mains connues; mais....

Ces émanations dont nous parlions, ont disparu, grâces à un arrangement que nous ne nous permettrons pas de détailler en ce lieu et place. Quant au grincement des portes, il n'existe plus, et n'aura plus la malheureuse faculté de faire croire par un sifflement inouïté à des témoignages réprobateurs de la part d'un public qui se respecte trop pour siffler qui que ce soit.

L'administration, reconnaissant également les dangers qui pouvaient résulter, à la sortie, de l'encombrement de la foule dans un passage resserré, a fait percer deux portes latérales dont l'une s'ouvrira seule à l'heure de la représentation. On n'a pas non plus oublié cette affreuse pièce de bois qui formait paravent dans le parterre en face de la porte d'entrée; elle a été abattue et par la diminution de la loge située au-dessus de l'entrée, celle-ci se trouve considérablement augmentée. Des jours ont été aussi percés dans les couloirs, afin d'aérer un peu la salle et de diminuer l'intensité d'une fumée que, vu les usages du pays, sera très difficile à supprimer.

Arrivons maintenant à la partie importante: à la nomenclature de tous ces noms que nous allons apprendre à prononcer avec sympathie, jamais, espérons-le, avec colère. La plupart des artistes sont des connaissances de l'année dernière; nous avons peu de choses à en dire; l'empressement des dilettanti à les redemander pour cette année, suffit à en faire l'éloge. Voici cette liste:

Impresario, M. Michel Naoum; *Directeur*, M. Nicola Lanzoni; *prime donne assoluti*, Mmes Giuseppina Vitmor Medori et Luigia Abbadia; *primo contralto assoluto*, Mlle Rachele Lichini; *primo donna e comprimaria*, Mlle Carolina Scalese; *comprimaria e seconda donna*, Mme Giovannina Mignani; *seconda donna*, Mme Luigia Fernandis; *primo tenore assoluto*, M. Carlo Negrini; *primo baritono assoluto*, M. G. Batta Bencich; *primo tenore di mezzo carattere*, M. Luigi Carisio; *primo basso comico*, M. Rafaelle Scalese; *primo basso profondo assoluto*, M. Cesare Nanni; *suplimento à secondo tenore*, M. Antonio Zocchi; *basso comprimario*, M. Luigi Bisi; *secondo tenore*, M. Pio Boni; *Maestro concertatore*, M. Calisto Guatelli; *Istruttore del Coro*, M. Pietro Lenotti; *Choristes*, 16 hommes, 8 femmes; *Directeur d'orchestre*, M. Vincenzo Morganti; 40 musiciens; *peintre scénographe*, M. Alessandro Merlo; 25 employés subalternes.

Il n'est donc pas douteux qu'avec un pareil bataillon aguerri et bien equipé, l'administration n'emporte à la baïonette les positions les plus difficiles. A propos de difficulté, il faut que nous racontions à nos lecteurs un secret qui ressemble un peu à celui de polichinelle; tout le monde le sait, peu importe, racontons. M. Fornari que nous connaissons tous, voulant répondre aux mille et un bruits qui couraient tout dévoilèrent sur son compte, demanda à M. Naoum de l'autoriser à faire les décorations du premier opéra qui paraîtrait; on en référa à M. Merlo, scénographe attitré, et après maint pourparler, il a été fait raison à M. Fornari de sa demande; de sorte que le peintre du palais de Russie et de Stenbolo est chargé des décorations de *Corrado d'Arz*; M. Merlo viendra ensuite. Le fait est original.

Donc voici le théâtre en possession d'une excellente compagnie qui ne demande qu'à bien marcher, et d'un public qui ne demande qu'à applaudir, il faudrait que le diable s'en mêlât pour empêcher le succès de cette saison. Si nous ne connaissons les nouveaux venus que de réputation, n'avons-nous point mille fois complimenté avec raison M. Lanzoni dont le dévoûment ne recule devant aucune difficulté et sur qui roulent tous les embarras d'une direction qui devient aisée entre ses mains habiles? Mme Vitmor (nous avons entendu *Linda Lucezia*, *Gemma*)? M. Bencich, M. Negrini, M. Nanni, (nous avons entendu *Macbeth*, *Ernani*, *Attila*)? M. Guatelli dont le zèle et l'intelligence ont tant de fois contribué au succès des artistes et qui a su se faire aimer de tous, du public et de la compagnie? Espérons donc que M. Naoum sera amplement récompensé des sacrifices qu'il a dû faire pour l'amélioration de son théâtre, et, dans l'intérêt général, souhaitons encore une fois que les tribulations de l'année dernière ne se représentent plus que comme un souvenir lointain.

G. Rogers, fils.